2024

LOGEMENT SOCIAL

VOTRE DEMANDE SUR L'AGGLOMÉRATION

Service public métropolitain d'information et d'enregistrement

GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

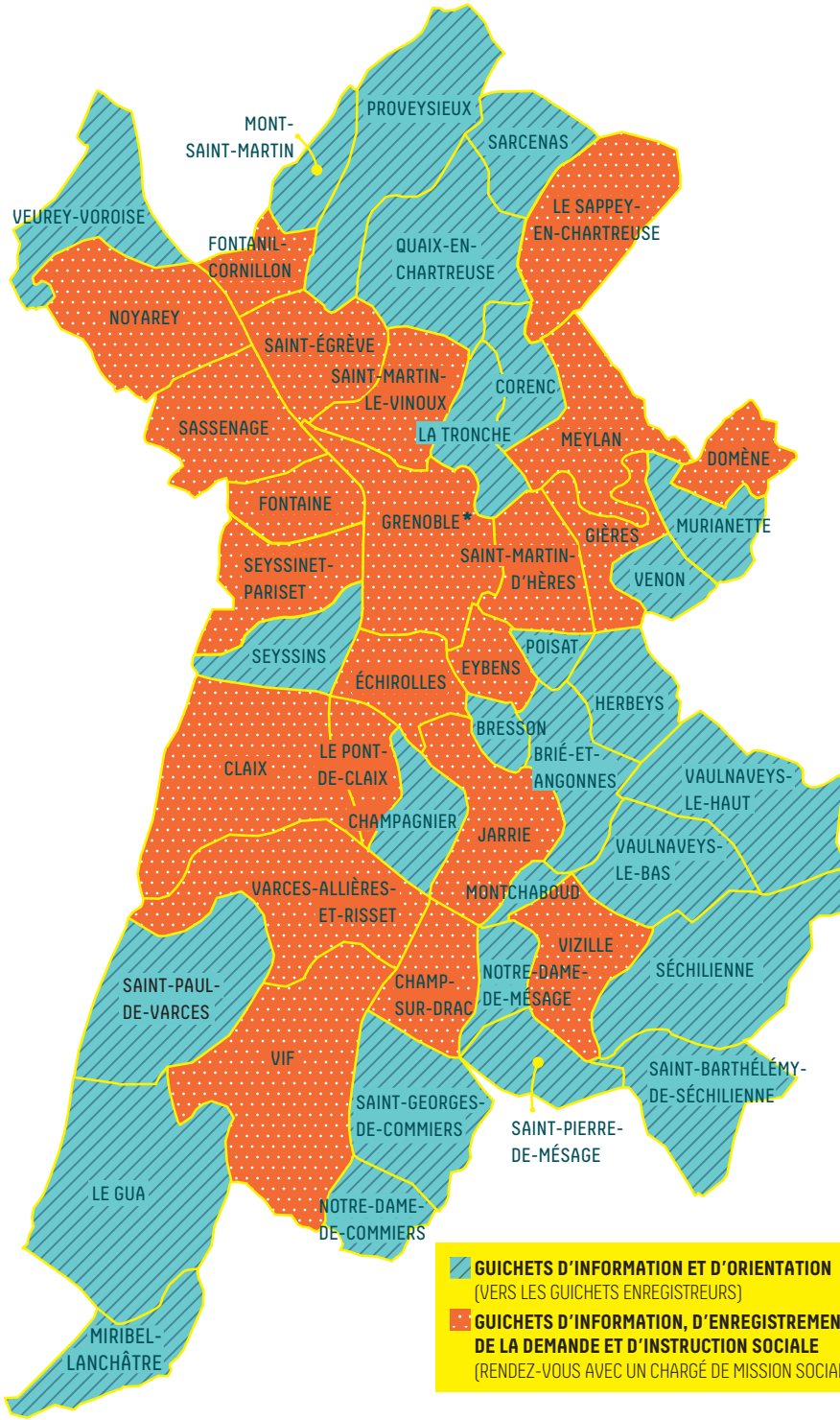
MONT-SAINT-MARTIN
PROVEYSIEUX
SARCENAS
VEUREY-VOROISE
LE SAPPEY-EN-CHARTREUSE
FONTANIL-CORNILLON
QUAIX-EN-CHARTREUSE
NOYAREY
SAINT-ÉGRÈVE
SAINT-MARTIN-LE-VINOUX
CORENC
SASSENAGE
LA TRONCHE
MEYLAN
DOMÈNE
FONTAINE
GRENOBLE*
GIÈRES
MURIANETTE
SAINT-MARTIN-D'HÈRES
VENON
SEYSSINET-PARISET
POISAT
SEYSSINS
EYBENS
ÉCHIROLLES
HERBEYS
BRESSON
LE PONT-DE-CLAIX
BRIÉ-ET-ANGONNES
CLAIX
VAULNAVEYS-LE-HAUT
CHAMPAGNIER
JARRIE
VAULNAVEYS-LE-BAS
VARCES-ALLIÈRES-ET-RISSET
MONTCHABOUD
VIZILLE
NOTRE-DAME-DE-MÉSAGE
SÉCHILIENNE
SAINT-PAUL-DE-VARCES
CHAMP-SUR-DRAC
VIF
SAINT-BARTHÉLÉMY-DE-SÉCHILIENNE
SAINT-GEORGES-DE-COMMIERS
SAINT-PIERRE-DE-MÉSAGE
LE GUA
NOTRE-DAME-DE-COMMIERS
MIRIBEL-LANCHÂTRE
GUICHETS D'INFORMATION ET D'ORIENTATION
(VERS LES GUICHETS ENREGISTREURS)
GUICHETS D'INFORMATION, D'ENREGISTREMENT DE LA DEMANDE ET D'INSTRUCTION SOCIALE
(RENDEZ-VOUS AVEC UN CHARGÉ DE MISSION SOCIALE)

GUICHETS D'INFORMATION ET D'ORIENTATION
(VERS LES GUICHETS ENREGISTREURS)

BRESSON (MAIRIE) - *04 76 25 26 61*
Lundi et mercredi 9h > 12h
et 14h30 > 17h30. Vendredi 9h > 14h
mairie.bresson@wanadoo.fr

BRIÉ-ET-ANGONNES (MAIRIE)
- 04 76 73 63 35
Du lundi au vendredi 9h > 12h,
sauf le jeudi, et 14h > 16h,
sauf le mercredi. Le mardi
jusque 18h30 à la demande
accueil@brie-et-angonnes.fr

CHAMPAGNIER (CCAS)
- 04 76 98 08 83
Lundi 15h > 19h. Mercredi et
vendredi 9h > 12h et 13h30 > 17h30
mairie@champagnier.fr

CORENC (MAIRIE) - *04 76 18 50 08*
Lundi de 8h > 12h30 et de 13h > 18h.
Mardi de 8h > 12h30. Jeudi de
8h > 12h30 et de 13h > 19h.
Vendredi 8h > 12h30
via le site internet de la commune

MIRIBEL-LANCHÂTRE (MAIRIE)
- 04 76 34 00 42
Lundi de 8h > 12h, mercredi
de 14h > 16h, de jeudi 8h > 12h
via le site internet de la commune

MONTCHABOUD (MAIRIE)
- 04 76 68 29 96
Mardi de 10h > 12h et de 13h > 16h,
mercredi de 10h > 12h, jeudi de 14h > 18h
mairie-montchaboud@wanadoo.fr

MONT-SAINT-MARTIN (MAIRIE)
- 04 76 56 14 41
Du lundi au vendredi de 8h30 > 12h
et de 13h30 > 17h30.
via le site internet de la commune

MURIANETTE (MAIRIE) - *04 76 77 11 26*
Lundi de 13h30 > 17h00, mercredi de
8h > 12h, vendredi de 13h30 > 18h
mairie@murianette.fr

NOTRE-DAME-DE-COMMIERS (MAIRIE)
- 04 76 72 61 35
Lundi 11h > 18h. Mardi et jeudi 13h > 17h.
mairie.ndcommiers@wanadoo.fr

NOTRE-DAME-DE-MÉSAGE (MAIRIE)
- 04 76 68 07 33
Lundi et jeudi 13h30 > 17h30 jusque
18h mardi et vendredi.
mairie.ndmesage@wanadoo.fr

POISAT (MAIRIE) - *04 76 25 92 43*
Lundi, mercredi et vendredi
8h > 12h et 14h > 17h,
sauf le vendredi à partir 13h.
Mardi 13h > 17h.
sandra.martinese@ville-poisat.fr

PROVEYSIEUX (MAIRIE)
- 04 76 56 84 16
Mardi et vendredi 16h > 18h30.
Samedi 10h > 12h.
mairie@proveysieux.fr

QUAIX-EN-CHARTREUSE (MAIRIE)
- 04 76 56 82 66
Lundi de 13h30 > 17h, mercredi
de 9h > 12h et de 14h > 18h30
et vendredi de 13h30 > 17h
mairie@quaix-en-chartreuse.fr

SAINT-GEORGES-DE-COMMIERS
(MAIRIE) - *04 76 73 40 01*
Du lundi au vendredi 8h30 > 12h,
sauf le mercredi. Lundi et vendredi
13h30 > 17h. Mardi et jeudi 14h > 18h.
via le site internet de la commune

SAINT-PIERRE-DE-MÉSAGE
(MAIRIE) - *04 76 68 07 33*
Mardi et vendredi 16h > 18h30.
mairie.stpierremesage@wanadoo.fr

SAINT-BARTHÉLÉMY-DE-SÉCHILIENNE
(MAIRIE) - *04 76 72 18 23*
Lundi, vendredi 13h30 > 17h.
mairiesbs@wanadoo.fr

SAINT-PAUL-DE-VARCES (MAIRIE)
- 04 76 72 81 88
Lundi 8h30 > 15h30. Mardi 13h30 > 17h30.
Mercredi et vendredi 8h30 > 12h,
13h30 > 17h.
via le site internet de la commune

SARCENAS (MAIRIE) - *04 76 27 65 20*
Lundi, mardi, jeudi de 9h > 12h, 13h > 17h.
contact@sarcenas.com

SÉCHILIENNE (MAIRIE) - *04 76 72 18 06*
Mardi 9h > 12h, mercredi 13h30 > 18h30,
vendredi 9h > 12h
mairie@sechilienne.fr

SEYSSINS (MAIRIE) - *04 76 70 39 11*
Du lundi au vendredi 8h30 > 12h,
14h > 17h sauf mardi fermé après-midi
courrier@mairie-seyssins.fr

VAULNAVEYS-LE-BAS (MAIRIE)
- 04 76 89 18 21
Lundi 14h > 19h. Mercredi 9h > 11h.
Jeudi, vendredi 14h > 18h.
mairie.vlebas@wanadoo.fr

VAULNAVEYS-LE-HAUT (MAIRIE)
- 04 76 89 18 05
Du lundi au vendredi 8h30 > 12h
et 13h30 > 17h30.
urbanisme@vaulnaveys-le-haut.fr

VENON (MAIRIE) - *04 76 89 44 11*
Lundi 15h > 17h. Mardi, jeudi, samedi
8h > 12h. Jeudi 13h > 18h. Mercredi,
vendredi 13h > 17h.
mairie@venon.fr

VEUREY-VOROISE (MAIRIE)
- 04 76 85 16 80
Lundi 15h > 17h. Mardi, jeudi, samedi
8h > 12h. Mardi, mercredi, vendredi
13h > 17h. Jeudi 13h > 18h.
mairie@veurey.fr

HERBEYS (MAIRIE) - *04 76 73 63 76*
Lundi 8h30 > 11h30/13h30 > 19h,
mardi, mercredi, jeudi 8h30 > 11h30
et vendredi 8h30 > 11h30/13h30 > 17h
via le site internet de la commune

LA TRONCHE (CCAS) - *04 76 63 77 06*
Du lundi au vendredi 9h > 12h
puis 13h30 > 17h, sauf le vendredi
jusque 16h30.
contact@ville-latronche.fr

LE GUA (MAIRIE) - *04 76 72 38 13*
Lundi et mardi 8h > 12h.
Mercredi 14h > 18h.
Vendredi 14h > 17h.
via le site internet de la commune

GUICHETS D'INFORMATION, D'ENREGISTREMENT DE LA DEMANDE ET D'INSTRUCTION SOCIALE (RENDEZ-VOUS AVEC UN CHARGÉ DE MISSION SOCIALE)

ACTION LOGEMENT SERVICES)
24 avenue Doyen Weil à Grenoble
- 04 56 24 03 33
Du lundi au vendredi matin
9h > 12h sans rendez-vous
Après-midi sur rendez-vous
locatif38.als@actionlogement.fr

CHAMP-SUR-DRAC (CCAS)
- 04 76 68 48 80
Lundi et jeudi 8h30 > 12h et 13h30 > 18h
Mardi et mercredi 8h30 > 12h15
Vendredi 8h30 > 15h
Samedi 9h30 > 11h30
ccas@ville-champsurdrac.fr

CLAIX (CCAS) *- 04 76 98 97 25*
Lundi, mardi, jeudi et vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
Mercredi de 8h30 à 12h
ccas@ville-claix.fr

DOMÈNE (CCAS) *- 04 76 77 51 90*
Du lundi au vendredi 8h30 > 12h
Lundi 13h30 > 17h. Rendez-vous
possible sur demande en dehors
des plages fixes
ccas@mairie-domene.fr

ÉCHIROLLES (MAIRIE) *- 04 76 20 64 74*
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h
et de 13h30 à 17h
via le site internet de la commune

EYBENS (CCAS) *- 04 76 60 76 33*
Lundi, mardi, mercredi et vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h
Possibilité de rdv sur un horaire
décalé les jeudis de 17h à 18h30
accueilmdh@eybens.fr

FONTAINE (CCAS) *- 04 76 28 75 03*
Du lundi au jeudi 9h > 12h
et 13h30 > 17h, mardi jusque 18h30
Le vendredi 9h > 14h30
mairie@ville-fontaine.fr

FONTANIL-CORNILLON (MAIRIE)
- 04 76 56 56 56
Du lundi au vendredi 8h30 à 12h
clabartino@ville-fontanil.fr

GIÈRES (CCAS) *- 04 76 89 69 45*
Du lundi au vendredi de 8h30
à 12h et de 13h30 à 17h
sauf vendredi après midi
patricia.bourguignon@gieres.fr

JARRIE (CCAS) *- 04 76 68 88 01*
Du lundi au vendredi de 9h > 12h
et de 13h30 > 17h30. Sur demande
le vendredi de 12h > 14h.
mairie@mairie-jarrie.fr

LE SAPPEY-EN-CHARTREUSE
(CCAS) *- 04 76 88 80 51*
Du lundi au vendredi de 8h30 > 12h
et le samedi de 9h > 12h
via le site internet de la commune

MEYLAN (MAIRIE) *- 04 76 41 69 62*
Du lundi, mardi, mercredi de
8h30 > 17h30, jeudi de 13h30 > 17h30
et vendredi de 8h30 > 16h00
(horaires d'ouverture pour récupérer
les informations générales) Mardi de
8h30 > 12h00 pour RDV physiques
de niveau 3
logementsocial@meylan.fr

NOYAREY (CCAS) *- 04 76 53 82 01*
Du lundi au vendredi 8h30 > 12h,
sauf le mercredi. Lundi, mardi, jeudi
15h30 > 17h. Mercredi 14h30 > 17h30
Vendredi 14h30 > 16h30.
Sur demande le lundi 17h > 19h30.
accueil@noyarey.fr

PÔLE HABITAT SOCIAL *- 04 76 53 53 21*
6, boulevard Roger Salengro à Grenoble
Du lundi au vendredi de 8h30 > 12h30
et le mardi de 14h > 16h15
contact@phsg.fr

LE PONT-DE-CLAIX (CCAS)
- 04 76 29 80 74
Lundi 10h > 11h30 et 13h30 > 17h.
Mardi et vendredi 8h30 > 12h
et 13h30 > 17h. Mercredi et jeudi
8h30 > 12h00
logement@ville-pontdeclaix.fr

SAINT-ÉGRÈVE (CCAS)
- 04 76 56 53 47
Lundi, mardi, vendredi 13h30 > 17h15.
Mercredi, jeudi 8h30 > 12h15.
logement@mairie-st-egreve.fr

SAINT-MARTIN-D'HÈRES (MAIRIE)
- 04 76 60 74 48
Du lundi au vendredi 8h30 > 12h
et 13h30 > 17h
accueil.habitat@saintmartindheres.fr

SAINT-MARTIN-LE-VINOUX (MAIRIE)
- 04 76 85 14 50
Du lundi au vendredi 8h30 > 12h et
14h > 17h30, sauf le vendredi jusque 17h.
Sur demande le vendredi 12h > 14h.
via le site internet de la commune

SASSENAGE (CCAS) *- 04 76 26 34 90*
Du Lundi au jeudi de 8h30 > 12h,
14h > 17h30. Vendredi de 8h30 > 12h,
14h > 17h.
mairie@sassenage.fr

SEYSSINET-PARISET (MAIRIE)
- 04 76 70 53 53
Du lundi au vendredi 8h30 > 12h,
13h30 >17h30, sauf vendredi 17h.
Sur demande du lundi au vendredi
12h > 14h et jusqu'à 18h30.
logement-social@seyssinet-pariset.fr

VARCES-ALLIÈRES-ET-RISSET
(CCAS) *- 04 76 72 95 49*
Lundi 13h30 > 17h30. Mardi 8h30 > 12h,
13h30 > 17h30. Mercredi 8h30 > 12h
Jeudi 8h30 > 12h, 13h30 > 17h30.
Vendredi 8h30 > 12h, 13h30 > 17h.
Samedi 9h > 12h (permanences accueil)
via le site internet de la commune

VIF (CCAS) *- 04 76 73 50 55*
Lundi 8h30 > 12 h, 13h30 > 17h. Mardi
8h30 > 12h, 13h > 18h30. Mercredi
et jeudi 8h30 > 12h > 13h30 > 17h30.
Vendredi 8h30 > 12h, 13h30 > 16h30.
solidarite.logement@ville-vif.fr

VIZILLE (CCAS) *- 04 76 78 86 42*
Du lundi au vendredi 10h > 12h,
sauf le mardi à partir de 9h
et 13h30 > 17h30, sauf le vendredi
jusque 16h30. Sur demande
le vendredi 12h > 13h30.
via le site internet de la commune

LE PROCESSUS D'ATTRIBUTION

Découvrez ou re-découvrez le processus de la demande jusqu'à l'attribution d'un logement social pour mieux mener vos démarches.

1. Téléchargez le dossier de demande en ligne ou récupérez-le auprès de l'un des guichets d'accueil.

2. Remplissez le dossier de demande en joignant les pièces justificatives nécessaires.

3. Une fois le dossier complet, déposez-le à un guichet réalisant l'enregistrement des demandes.

4. La demande est alors enregistrée pour l'ensemble du département et des bailleurs sociaux.

5. Une attestation mentionnant le numéro de dossier vous est envoyée sous un mois. Conservez-le pour le suivi.

6. Si vous le souhaitez, vous pouvez être reçu en entretien pour être informé et conseillé.

7. Attendez maintenant la réception d'une proposition. Le délai d'attente moyen dans l'agglomération est de 20 mois. Vous pouvez consulter les annonces en ligne des bailleurs sociaux et postuler directement.

8. Quand un logement est disponible, 3 candidats sont proposés par les réservataires *(État, communes, Métropole, Action Logement, bailleur propriétaire)*.

9. La décision d'attribution est prise par la CAL du bailleur *(Commission d'Attribution Logement)* qui classe les 3 candidats par ordre de priorité.

10. Après la CAL, le bailleur vous envoie un courrier si vous êtes retenu en n°1 et vous propose de visiter le logement. À noter : certains bailleurs font visiter le logement aux candidats avant la CAL.

11. Si le logement vous convient, le bail est signé.

12. Si le logement ne vous convient pas, l'information est notée dans votre dossier qui reste actif, et la proposition est faite au candidat suivant.

Afin de garantir un service de proximité et la même information pour tous sur le territoire de l'agglomération, Grenoble Alpes Métropole organise un nouveau service d'accueil des demandeurs de logements sociaux.

En effet, renforcer la qualité de l'information aux demandeurs et de l'enregistrement des dossiers permet d'améliorer tout le processus d'attribution des logements *(dossiers complets, choix des communes et quartiers...)*.
Ce nouveau service piloté par la Métropole mobilise les 49 communes de l'agglomération, le Pôle Habitat Social et Action Logement.
Ces acteurs vous accueillent pour :

Vous informer sur les démarches

Enregistrer / mettre à jour votre demande

Ce dépliant vous donne la liste de ces guichets d'accueil, le niveau de service proposé *(information ou enregistrement / mise à jour de la demande)* ainsi que leurs horaires d'ouverture.

Si vous souhaitez faire enregistrer une demande de logement social sur le territoire de la Métropole, le dépôt d'un seul dossier auprès d'un seul guichet d'enregistrement suffit pour l'ensemble des communes et des bailleurs sociaux.

Vous pouvez alors faire enregistrer votre dossier dans la commune ou vous résidez actuellement, dans l'une des communes où vous souhaitez obtenir un logement social, sur la commune de votre lieu de travail, etc. C'est vous qui choisissez !
Si vous êtes employé par une entreprise privée de 10 salariés et plus, vous pouvez vous adresser à Action Logement.

Vous pouvez également enregistrer votre demande de logement social en ligne sur le site ***demande-logement-social.gouv.fr/index*** et vous rendre par la suite dans le guichet de votre choix pour faire scanner vos pièces justificatives ou obtenir des informations complémentaires.

GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

Direction du Foncier et de l'Habitat
Service Gestion du logement social et de l'hébergement

grenoblealpesmetropole.fr/logementsocial

3, rue Malakoff
Immeuble Le Forum
38031 Grenoble cedex 01

Tél : 04 76 59 59 59

Février 2024

Réalisation :
Grenoble Alpes Métropole
et Agence Kineka
Document imprimé
sur du papier 100% recyclé